

## Les organismes qui se sont engagés pour la qualité de leurs prestations

Ces organismes ont signé avec l'AREF BTP une Charte Qualité. Ils sont organisés pour vous assurer le meilleur service. N'hésitez pas à consulter leur offre et à les rencontrer.

BOYER FORMATION BTP FORMATION 04	Alpes de Haute Provence ORAISON DIGNE-LES-BAINS Hautes Alpes	www.boyer.formation.fr www.btp04.ffbatiment.fr
ASFOR CCI ECF/SUD PREVENTION SECURITE 04/05	GAP GAP Alpes Maritimes	www.boyer.formation.fr www.btp04.ffbatiment.fr
AFPA NICE CABINET PRAGMA ERIC DUNAN CONSEIL FORMATION BTP 06 GRETA DE CANNES GRASSE ST RAPHAEL JF. FELIU CONSULTANTS	NICE NICE NICE ANTIBES CANNES NICE Bouches-du-Rhône	www.afpa.fr jfsabia@wanadoo.fr courrier@edconseil.com www.formation-btp-paca.com www.greta.ac-nice.fr jffeliu@wanadoo.fr
ACPM AFPA Marseille La Treille ANTERES FORMATION CONSEIL ASFO GRAND SUD BCFTP DECLIC INFO EUROPA FORMATION FARE FORMATION ET METIER GRETA MARSEILLE VILLE GRETA PAYS D'AIX IFTIM ENTREPRISES LES COMPAGNONS DU DEVOIR PÔLE FORMATION TP T.K.M. CONSULTING	MARSEILLE MARSEILLE LA CIOTAT AIX-EN-PROVENCE GEMENOS AUBAGNE AUBAGNE SALON DE PROVENCE MARSEILLE MARSEILLE AIX-EN-PROVENCE MARSEILLE MARSEILLE MALLEMORT VITROLLES Corse	www.acpm.asso.fr www.afpa.fr www.antes.fr www.asfo.asso.fr www.bcftp.fr declic.info@declicinfo.fr www.auto-ecole-europa.com www.fare.fr www.formationetmetier.fr www.marseilleville.gretanet.com www.paysaix.gretanet.com www.aft-iftim.com www.compagnons-du-devoir.com www.poleformation-tp.fr www.tkmconsulting.com
AUDIT CONSEIL FORMATION CCI BASTIA HAUTE CORSE	VILLE DE PIETRABUGNO BORGO Var	johann.simoni@club-internet.fr www.cchc.fr
AFP BTP DU VAR ECF SUD PREVENTION SECURITE 83 FORMAVAR	TOULON TOULON LA VALETTE DU VAR Vaucluse	www.formation-btp-paca.com www.ecf.asso.fr www.forma-var.fr
AFPA LE PONTET BTP FORMATION VAUCLUSE CENTRE DE FORMATION MISTRAL CPAB Formation EUROPE CONDUITE STAGES HC FORMATION INSTITUT DE FORMATION INTERNATIONALE SECURITE MANUTENTION SUD PREVENTION SECURITE 84	AVIGNON LE PONTET AVIGNON ORANGE JONQUIERES AVIGNON CAVAILLON AVIGNON AVIGNON AVIGNON Autres départements	www.afpa.fr www.formation-btp-paca.com www.formation-mistral.fr www.cpabformation.com www.ecf.asso.fr www.groupehc.com www.ifi84.fr sm.sarl@wanadoo.fr www.ecf.asso.fr
BTP SERVICES CPO FC CFPCT FORMAPELEC MANITOWOC	PARIS (75) HANCHES (28) TOULOUSE (31) CACHAN (94) LA CLAYETTE (71)	www.btpserv.com www.cpo-fc.com www.cfpct.com formapelec69@wanadoo.fr www.manitowoc.com

## Brèves

📌 **Nouveau Secrétaire Général**  
Depuis le 7 décembre 2009, le Conseil d'Administration a nommé René Poillon, nouveau Secrétaire Général de l'AREF BTP PACA et Corse.

📌 **Planifier vos formations obligatoires**  
L'OPCA Bâtiment a décidé de limiter la prise en charge des formations obligatoires et recommandées au montant de la cotisation plan de l'entreprise. Contactez votre Conseiller.

## Agenda

📌 **Journée annuelle du BTP 05 : 10/04/2010**  
Le Quattro 56 av. Emile Didier 05000 Gap.

📌 **Salon Batijobs - Place St-Nicolas à Bastia. 20, 21, 22/05/2010**

Ce salon régional est une véritable vitrine du secteur du BTP, y réunissant les principaux acteurs. Les espaces et les échanges seront centrés sur l'évolution de nos marchés publics et privés, principalement sur l'éco-construction, les marchés de la rénovation et de la réhabilitation et les appels d'offres. Un stand AREF BTP y sera installé ; nous vous invitons à venir nous rendre visite.

📌 **Prochaines Commissions d'Aides Financières 2010**  
27/04 - 1/06 - 6/07



## édito

Le Président  
Michel SORBARA

Dans l'attente d'une relance économique tant désirée, nos entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics sont souvent confrontées à une activité capricieuse dans un monde concurrentiel parfois déloyal.

Dans ce contexte, l'AREF Provence Alpes Côte d'Azur et Corse se veut plus proche que jamais de ses adhérents et souhaite leur apporter son soutien en leur offrant ses services de proximité et son ingénierie dans plusieurs domaines. Représentée dans chaque département et au-delà de sa mission de « financeur formation », l'AREF met à votre disposition ses conseillers pour :

- vous aider au montage de vos projets de formation,
- vous accompagner sur la mise en œuvre de vos formations,
- suivre votre plan de formation,
- rechercher des financements extérieurs,
- vous conseiller et vous informer sur le Droit Individuel à la Formation,
- faciliter le montage et la gestion de vos contrats de professionnalisation,
- vous informer sur les nouveaux dispositifs de la réforme de la formation professionnelle.

L'AREF met également à votre disposition des outils, fruits de l'ingénierie d'un groupe :

→ Un site internet riche en informations utiles sur de nombreux thèmes tels que les différents dispositifs, les formations obligatoires, la consultation de votre compte adhérent... et en documentation : les imprimés, les fiches métiers, les carnets de compétences...

→ Un service de recherche et développement pour vous apporter des solutions sur la gestion des compétences, les savoirs de bases pour l'évolution de vos salariés, les outils de la communication professionnelle, le développement durable...

→ Un outil informatique multimédia adapté aux métiers du BTP, dédié au repérage des connaissances acquises ou à développer (BTPQCM)

→ Un observatoire sur l'évolution des métiers et des qualifications...

L'AREF est votre partenaire formation pour le Bâtiment et les Travaux Publics. N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier des suivis et outils : ils sont à votre disposition.

## Vos contacts AREF

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des conseillers AREF. N'hésitez pas à les contacter pour qu'ils puissent étudier votre demande et vous orienter vers les processus les plus adaptés.

### 📌 RÉGION PROVENCE

**Pour le 13 • Aurélien Thienpont**  
Tél. : 04 91 09 43 61  
Mail : athienpont.aref21@gfcbtp.fr

**Pour le 83 • Jean Paul Muller**  
Tél. : 04 94 91 67 83  
Mail : jmuller.aref21@gfcbtp.fr

**Pour le 84 • Joëlle Parat**  
Tél. : 04 90 60 36 23  
Mail : jparat.aref21@gfcbtp.fr

**Pour le 06 • Elodie Leonetti**  
Tél. : 04 93 21 01 65  
Mail : eleonetti.aref21@gfcbtp.fr

**Pour le 04 et 05 • Marie-Anne Foubert**  
Tél. : 04 92 51 87 03  
Nouveau fax : 04 92 53 99 30  
Mail : mafoubert.aref21@gfcbtp.fr

### 📌 RÉGION CORSE

• **Paule Casanova**  
Adjointe au Secrétaire Général  
Tél. : 04 95 31 86 28  
Mail : pcasanova.aref21@gfcbtp.fr

Opérateur régional des OPCA  
du Bâtiment et des Travaux Publics



# La Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009

En quelques lignes, voici les principales nouveautés de la Réforme 2009.

La création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Ses missions sont les suivantes :

- Cofinancer des actions concourant à la qualification et requalification des salariés et des demandeurs d'emploi dont les caractéristiques sont définies dans une convention cadre.
- Assurer la péréquation entre les OPCA et les OPACIF.
- Contribuer au financement du service d'information et d'orientation.

- Les ressources du FPSPP sont, entre autres, les sommes correspondant à 13% des obligations légales

des entreprises au titre de la professionnalisation, du plan et du CIF.

La portabilité du Droit Individuel à la Formation

Ce terme regroupe à la fois la possibilité pour le salarié d'utiliser son DIF pendant son préavis (qui existait déjà), mais aussi chez son nouvel employeur dans les deux ans suivant son embauche.

Les conditions de la portabilité :

- Rupture non consécutive à une faute lourde
- Echéance du terme du contrat ouvrant droit à une prise en charge par l'assurance chômage

- Le salarié doit être informé sur son certificat de travail des droits acquis au titre du

DIF, de la somme associée (9,15 x nb d'heures acquises) et de l'OPCA auquel l'entreprise adhère.

La sectorisation des entreprises

Création de 2 sections professionnelles ayant des régimes de cotisations bien distincts :  
 → Les entreprises de moins de 50 salariés (section 10 à 49)  
 → Les entreprises plus de 50 salariés (section plus de 50)

- La fongibilité asymétrique : Les fonds de formation des entreprises de 50 salariés et plus peuvent abonder ceux des entreprises de 10 à 49 mais l'inverse est impossible.

## Les simplifications administratives

Depuis début 2008, le groupe OPCA GFC AREF a mis en place une procédure de simplification administrative.

À CONSERVER DANS L'ENTREPRISE	À TRANSMETTRE	
À PRÉSENTER sur demande	ÉTAPE 1 Avant la formation	ÉTAPE 2 Après la formation
→ FACTURE DE FORMATION	→ DPEC demande de prise en charge (site internet AREF)	→ DDR demande de remboursement (pré-remplie par l'AREF)
→ BULLETIN(S) DE SALAIRE		
→ JUSTIFICATIF(S) DES FRAIS ANNEXES		
→ PVCE (OU DE CARENCE)	→ ① Programme de formation	→ ② Attestation de présence

Dans le programme (1) doit figurer l'identification de l'organisme de formation, son n° SIRET, les objectifs, la durée et le contenu détaillé de la formation. Ces documents permettent de vérifier l'imputabilité, la cohérence et la pertinence du projet ainsi que son coût.

L'attestation de présence (2) ou la feuille d'émargement doit être signée par l'organisme et le salarié.

Certaines actions sont soumises à des règles spécifiques ; pour ces actions, des documents complémentaires peuvent être demandés par l'AREF.

→ **Contrôle aléatoire**  
 Chaque trimestre, un contrôle détaillé est effectué sur un échantillon aléatoire de dossiers payés. L'entreprise reçoit un courrier lui demandant d'envoyer à l'AREF toutes les pièces obligatoires constitutives d'un dossier (cf liste ci-dessus) ; elle doit impérativement transmettre l'ensemble de ces documents dans les plus brefs délais.

- **Subrogation : paiement direct des coûts pédagogiques au formateur**  
 → Vous évitez de faire l'avance des coûts pédagogiques  
 → Vous déchargez des contrôles sur les paiements à l'organisme  
 → Permet à l'AREF d'être informé au plus tôt du projet de formation, et de traiter votre demande dans les meilleurs délais

- **Contrat de professionnalisation**  
 Afin de promouvoir et développer ce dispositif, Elisabeth Canadas et Edouard Delannoy, chargés de développement alternance, ont rejoint notre équipe cette année. N'hésitez pas à les contacter.

Leurs missions sont les suivantes :  
 → informer, conseiller et accompagner les entreprises dans leur démarche de mise en œuvre de ces contrats  
 → aider à l'intégration et l'évolution des jeunes et des demandeurs d'emploi au sein des entreprises et de la profession



Dématérialisation du Contrat de Professionnalisation

## Projets de partenariat

**Mobilisation autour du contrat de professionnalisation**  
 Depuis plusieurs années, la profession des Travaux Publics se mobilise pour attirer vers ses métiers un plus grand nombre de jeunes et de demandeurs d'emploi. Elle s'efforce de les qualifier en développant non seulement l'offre de formation initiale mais aussi en recourant aux modes de formation par alternance.

La FRTP PACA, la Fédération PACA-CORSE SCOP BTP, l'OPCA Travaux Publics représenté par l'AREF BTP PACA-CORSE, le POLE EMPLOI PACA se mobilisent pour

favoriser l'intégration des jeunes et des demandeurs d'emploi dans nos métiers.  
 Le 2 avril 2010, ces différents partenaires signeront une Convention Cadre pour l'insertion et la qualification par le contrat de professionnalisation. **Son objectif d'ici fin 2010 est la mise en place de 210 contrats de professionnalisation dont 126 pour des jeunes et des personnes sans emploi de niveau infra IV.**

**Recherche de fonds publics**  
 Afin d'accompagner les salariés des entreprises du BTP, votre AREF recherche l'appui de fonds

publics. Grâce au concours de l'ADEC (Action régionale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) et au montage d'un projet FSE (Fond Social Européen), des solutions de co-financement pourront être apportées. L'obtention de ces fonds nous permettra de vous accompagner davantage dans vos projets de formation métiers. Vos projets seront éligibles sous certaines conditions : taille de l'entreprise, publics concernés, durée de la formation...

Pour toute information, contactez votre AREF.

**www.aref-provence-et-corse.com**  
 un site internet à votre disposition

L'AREF BTP Provence Alpes Côte d'Azur et Corse met à la disposition des entreprises et de leurs salariés un outil internet riche, clair, utilitaire et dynamique. Il permet de s'informer, de disposer d'outils pratiques, de dossiers et fiches techniques et enfin de télécharger les documents administratifs dont vous aurez besoin au fil de l'organisation de vos actions de formation. N'hésitez pas à le consulter : il est régulièrement mis à jour !